

2023-81 COMMANDE PUBLIQUE/ DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DES MARCHES DE
CARBURANT

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 JUN 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Bernard DESBIOLLES

Date d'affichage : 30 JUIN 2023

**OBJET : DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DES MARCHES
DE CARBURANT**

DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DES MARCHES DE CARBURANT

Vu les articles L.2122-22, L.5211-1 et L.5211-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-63 en date du 30 juillet 2020

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-33 en date du 24 mars 2022

Considérant que les marchés relatifs à la fourniture de carburant par cartes accréditives des véhicules de la CCPC sont arrivés à leur terme le 1^{er} janvier 2023 ; qu'il convient ainsi de les renouveler

Considérant qu'une première consultation en procédure adaptée a été lancée mais déclarée infructueuse ; qu'une seconde a ainsi été relancée en date du 30 mai 2023 avec une date limite de réception des offres fixée au 20 juin 2023

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre d'une durée de 24 mois ; qu'il est décomposé de la façon suivante :

- Lot 1 – Carburant pour les véhicules légers – Montant maximum de 60 000 € HT
- Lot 2 – Carburant pour les véhicules poids-lourds – Montant maximum de 90 000 € HT

Considérant que les marchés doivent impérativement être renouvelés dès que possible et qu'il n'est pas prévu de Conseil communautaire durant l'été pour procéder à l'attribution desdits marchés ; qu'il est proposé au Conseil communautaire de donner ponctuellement délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution et la signature de l'accord-cadre selon les modalités ci-avant précisées ;

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, le Président est chargé de communiquer à chaque Conseil, un compte-rendu des décisions prises par délégation ; que le Conseil communautaire peut par ailleurs à tout moment demander des précisions sur le sens et la portée de ces décisions et retirer, s'il le jugeait nécessaire, ladite délégation de pouvoir ;

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à la fourniture des carburant des véhicules de la CCPC par cartes accréditives
- **DIT** que chaque décision prise en vertu de la présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de la prochaine séance

Le Secrétaire de Séance
Bernard DESBIOLLES



Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 30 JUIN 2023